

Hôtel de ville 869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

2019-06-267 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-06-268 PROLONGATION DE PROBATION. MATRICULE 116.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction le 7 mai 2018 de l'employé matricule 116;

CONSIDÉRANT son absence pour invalidité depuis le 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune date de retour au travail n'est pour l'instant envisagée;

CONSIDÉRANT que sa performance n'a pas pu être évaluée en raison de son absence;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

 QUE ce Conseil prolonge la période de probation de l'employé matricule 116 jusqu'au 15 juillet 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-06-269

ADOPTION. RÈGLEMENT 94-604-08 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN D'Y INTÉGRER L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE VÉHICULE SUR CERTAINES PORTIONS DE CHEMINS PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 21 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

• QUE ce Conseil adopte le règlement 94-604-08 - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'y intégrer l'interdiction de stationnement de véhicule sur certaines portions de chemins publics.

ADOPTÉE à l'unanimité





2

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2019-06-270 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

• DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité

